

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

\*\*\*\*\*

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de reprise des pavés, rue Ludwig Straub, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

### ARRETE

**Article 1** Pour permettre la réalisation des travaux susvisés, la circulation sera interdite sur la rue Ludwig Straub, sauf pour les riverains.

**Article 2** Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, du mercredi 29 avril 2026 et pendant la durée des travaux.

**Article 3** La signalisation sera assurée par la société LHOTELLIER Travaux public – 77 rue Lucette BONARD – 80330 LONGUEAU

**Article 4** Madame le Maire, Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 22 avril 2026

Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée,



Bénédicte SIMONIN-THIRIET